

Mairie de Montargis
6 rue Gambetta
45200 Montargis

Montargis, 9 novembre 2021

Lettre Recommandée avec AR le 09/11/2021 n° 1A 187 544 0186 8
+ copie urbanisme@montargis.fr

Recours gracieux pour le retrait
du Permis de construire & d'aménager
n°PA 045 208 21 A 0 002 délivré le 9 septembre 2021
& n°PA 045 208 21 A 0 003 délivré le 10 septembre
2021

OBJET : Recours gracieux pour le retrait du Permis de construire & d'aménager

n°PA 045 208 21 A 0 002 & n°PA 045 208 21 A 0 003:

- Délivré les 9 et 10 septembre 2021
- Situé rue du Pont Saint Roch
- Bénéficiaire : Mairie de Montargis

Monsieur le Maire,

Nous, association ECM, sommes recevables à agir.

Selon nos statuts, elle a pour but entre autres:

- de favoriser la participation de la population aux débats, aux décisions et aux actions impactant les habitants
- d'intervenir, y compris en agissant en justice, sur tout projet ayant des répercussions sur l'intérêt général des habitants (Le cadre de vie, la santé, l'environnement, les finances, l'urbanisme, la défense du patrimoine...),

Nous venons de prendre connaissance des permis de construire et d'aménagé cité ci-dessus et formulons par la présente un recours gracieux en vue de l'annulation de l'arrêté accordant lesdits permis, notamment pour les raisons qui suivent.

Les projets du port Saint Roch, doivent être soumis à enquête publique d'après l'article R122-2 du code l'environnement.

L'article R122-18 précise que l'évaluation environnementale doit être soumis à enquête publique ou mis à disposition du public.

L'article R121-21 fixe certaines contraintes qu'une concertation doit suivre ...

Ne retrouvant aucun de ces éléments ni sur le site de la ville et n'ayant pas eu connaissance de la moindre enquête publique sur les projets du Port Saint Roch, de ce fait, et à titre gracieux, nous vous sollicitons pour l'annulation de ces permis de construire.

Association ECM
Engagement Citoyen pour le Montargois
15 bv Anatole France
45 200 Montargis

*Recours gracieux pour le retrait du
Permis de construire & d'aménager
n°PA 045 208 21 A 0 002 délivré le 9 septembre 2021
& n°PA 045 208 21 A 0 003 délivré le 10 septembre 2021
Bénéficiaire : Mairie de Montargis*

Comptant sur votre écoute, dans l'attente d'un nouveau projet respectant la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Pour l'ECM,

Alphonse PROFFIT
Président de l'ECM
06 64 23 61 18

